

Isolation à l'urée-formol—Loi

que nous soyons prêts à déposer le rapport le 1^{er} décembre tel que demandé par le gouvernement selon l'ordre de renvoi auquel je viens de faire allusion.

Je vous avoue, monsieur le président, que ce travail en sera un de recherche scientifique parce qu'il est important que les victimes soient bien informées de cette situation. Il est évident que nous allons faire appel à la collaboration des provinces et que nous allons tenter l'application de ce que j'ai mentionné tantôt, le désastre national, de façon que les provinces collaborent avec nous tel que la ville de Laval l'a fait selon l'évaluation des résidences de sa ville. Ce sera dans cette optique que je présiderai la destinée du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales qui a reçu aujourd'hui le mandat d'enquêter sur l'urée-formaldéhyde au Canada.

● (1720)

[Traduction]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir parler du bill C-109. Tout d'abord, je tiens à remercier et à féliciter mon collègue de Comox-Powell River (M. Skelly), le critique de notre parti en la matière. Le député de Comox-Powell River a en effet été l'objet de critiques assez acerbes en raison des efforts qu'il a déployés pour que les propriétaires qui sont aux prises avec la mousse d'urée-formaldéhyde obtiennent les meilleures conditions possibles. En dépit du fait que le parti libéral et le parti conservateur s'efforçaient de faire adopter ce bill comme s'il s'agissait d'un cadeau de Noël propre à réjouir les gens, le député a persisté à dire que ce cadeau, bien loin de réjouir les gens, risquait au contraire de les décevoir. En fait, vu qu'on insiste pour que l'argent soit dépensé d'ici le 31 décembre 1982, de nombreux propriétaires qui s'imaginent que ce bill va enfin répondre à leurs besoins risquent d'être fort déçus à Noël.

Que le projet de loi soit présenté seulement maintenant montre bien la lenteur du gouvernement à réagir à la situation et à assumer ses responsabilités. N'oublions pas que ce programme a été vivement favorisé et promu par le gouvernement. Toutefois, lorsque les problèmes ont surgi, le gouvernement a rapidement cherché à se défilier. Il a mis beaucoup de temps à reconnaître ses responsabilités; et lorsqu'il s'y est enfin résigné, il l'a fait de façon très hésitante et inadéquate.

L'un des principaux sujets de préoccupation est sans doute que le maximum de \$5,000, comme on l'a d'abord appelé, est totalement insuffisant si l'on songe que, dans la plupart des régions urbaines, il en coûte de quatre à cinq fois plus cher pour débarrasser une maison de la mousse d'urée formaldéhyde.

Je pourrais peut-être mieux illustrer la situation des propriétaires de maisons isolées à la MIUF en vous lisant une lettre d'une veuve qui signe «une citoyenne très inquiète». Elle a fait parvenir cette lettre au premier ministre (M. Trudeau) et je pense qu'elle décrit mieux que d'autres députés et moi-même ne pouvons le faire les véritables problèmes des propriétaires de maisons isolées à la MIUF, lesquels sont nombreux à vivre pareille situation. Voici ce que dit cette lettre:

Objet: Isolation à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde

Monsieur,

A l'instar de bien des propriétaires de maison, j'ai été encouragée par la publicité et par les subventions du gouvernement à mieux isoler ma maison; animée du souci d'économiser l'énergie, j'ai maintenant de très graves problèmes pour avoir agi.

J'ai d'abord isolé le grenier, puis je me suis renseignée pour voir quel genre d'isolant il convenait d'utiliser pour les murs.

Il paraît que certains produits isolants en vrac se tassent fort, qu'ils ne résistent pas à l'humidité, qu'ils ne remplissent pas toutes les crevasses et qu'ils se détériorent s'ils prenaient l'humidité.

La mousse isolante est, paraît-il, plus facile à installer et plus économique et comme elle est injectée à l'état humide, elle remplit toutes les fentes et toutes les crevasses.

Par contre, la mousse de polyuréthane gonfle après l'injection, paraît-il, ce qui risque de faire travailler les murs ou de les déformer. M. Dalgleish de Winnipeg a vivement recommandé la société Rapco Foam dans le cadre d'une émission radiophonique.

Je me suis renseigné auprès de cette société sur l'isolant qu'elle utilisait. Elle m'a répondu:

Qu'il ne se tasserait pas et ne se dilaterait pas;

Qu'il résistait à l'humidité;

Qu'il rendrait ma maison plus confortable et lui donnerait de la plus-value;

Que grâce à son coefficient d'isolation (pour une épaisseur de 3.5 pouces dans les murs) l'isolation de ma maison serait 18.12 fois plus efficace.

Qu'il s'agissait d'un produit stable sur le plan chimique; et

Qu'il avait été testé et approuvé par le gouvernement (approbation n° 8209 de la SCHL).

J'ai encore ces fameuses brochures.

Les travaux d'isolation des murs furent terminés le 20 avril 1978; ils m'ont coûté \$652. De toute apparence, c'est le plus mauvais investissement que j'aie jamais fait. Je constate maintenant ceci:

L'isolant a des effets toxiques qui risquent de poser de graves problèmes de santé.

La valeur de ma maison a diminué de 30 à 40 p. 100 par rapport à sa valeur marchande normale.

Elle serait très difficile à vendre (à supposer que j'arrive à trouver un acheteur) parce que cela n'intéresse pas les compagnies immobilières ni les sociétés hypothécaires;

Les personnes qui ont les moyens de remédier au problème n'ont absolument aucune garantie de pouvoir rendre à leur maison la valeur marchande qu'elle avait auparavant; les sociétés immobilières demandent si la maison est ou a été isolée à la MIUF.

Un médecin m'a conseillé de ne pas dire à mes voisins que ma maison était isolée à la MIUF.

Si les risques pour les personnes qui habitent la maison sont aussi infimes que ne le laisse entendre le gouvernement, pourquoi cela inquiéterait-il mes voisins?

Cette dame raconte ensuite une partie de sa vie qui est intéressante et pertinente, à mon avis, compte tenu des antécédents de bien des victimes de ce programme fédéral.

Nous nous sommes mariés en 1949 et nous avons eu notre premier enfant en 1950. En juillet 1951, mon mari est tombé malade, il ne s'est jamais remis de sa maladie et il est mort en 1965.

Cela fait maintenant 31 ans que je suis devenue soutien de famille. Pendant toutes ces années, j'ai travaillé à plein temps et j'ai eu parfois un second emploi à temps partiel. J'ai dû en même temps m'occuper de mes deux enfants, payer une gardienne pendant 11 ans et demi (les enfants n'avaient ni grand-mère, ni tante pour les garder) et verser un acompte sur l'achat d'une maison.

Nous n'avons jamais possédé de voiture à compter de 1952. Mes enfants et ma maison étaient mes premières priorités. J'ai payé à mes enfants des leçons de musique, de patinage et de natation, ils ont tous les deux terminé leur douzième année et poursuivi leurs études. De cette façon, ils n'ont jamais eu le temps de trainer et de faire des mauvais coups. Croyez-moi, pour faire vivre une famille avec un salaire de \$125 par mois en 1951 ou de \$463 par mois en 1970, il faut calculer son budget au plus juste et consentir beaucoup de sacrifices.